

## *Motion particulière : santé sécurité au travail*

Le Congrès national du Snetap réuni du 17 au 20 mai 2017 demande la réécriture de l'article 14 de l'arrêté de mars 2012 sur les CHSCT dans l'enseignement agricole avec la création de CHSCT de proximité de plein exercice pouvant traiter des questions communes ou spécifiques concernant tout ou partie des personnels des EPLEFPA, en application du décret 82-453 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique d'état.

Le Congrès national du Snetap exige l'obtention d'une compensation effective du temps syndical quelque soit l'agent nommé au CHSCT.

Constatant la difficulté croissante de maintenir les conventions concernant la médecine de prévention, le Congrès national du Snetap exige que la médecine de prévention soit un service public au sein du Ministère chargé de l'agriculture qui réponde aux exigences réglementaires.

Le Snetap-FSU veillera à ce que tous les agents de la communauté éducative et nos élèves, étudiants, apprentis et stagiaires bénéficient d'une médecine de prévention de qualité.

Adoptée à l'unanimité